Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE202_025-DE

Membres en exercice : 28
Membres présents : 23
Membres votants : 28

Le 18 février 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 5 février 2026 Publication de la convocation le : 6 février 2026

Etaient présents :
M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Corinne COSQUER LE MOENNER

Etaient absents :
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Didier GUILLON
Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Véronique MADEC
M. Jean-François MARZIN a donné procuration à M. Jean-Jacques COLIN
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Michel VAN PRAET
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Didier LOAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 24 FEV. 2026
Date de publication : 24 FEV. 2026

Délibération n° 2026-025 : Budget principal – affectation du résultat 2025
Rapporteur : M. Georges CASTEL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'habituellement, l'affectation des résultats a lieu après le vote du compte financier unique (CFU).

La DDFIP connaît depuis le 5 février un problème informatique bloquant, ce au niveau national, et un retour à la normale n'interviendra au mieux que le 23 février.
La trésorerie n'est donc pas en mesure de produire et fournir aux collectivités les comptes financiers uniques définitifs afin qu'ils soient présentés au vote lors des séances de conseil municipal se tenant cette semaine.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales ont la possibilité d'affecter les résultats selon la procédure de reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte financier unique correspondant. Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section, sur l'exercice précédent, et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE202_025-DE

Considérant le résultat de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice 2025 et le report de résultat de l'exercice 2024, le résultat à affecter de l'exercice 2025 est établi comme suit :

LIBELLE	MONTANTS
BUDGET PRINCIPAL	
Recettes de fonctionnement	5 035 904,74 €
Dépenses de fonctionnement	4 358 054,40 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	**677 850,34 €**
Résultat de fonctionnement 2024 reporté	100 000,00 €
Total résultat 2025 à affecter	**777 850,34 €**

Le résultat de la section d'investissement est établi comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Dépenses	2 195 560,84 €
Recettes	3 562 813,64 €
Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2025	***1 367 252,80 €***
Solde d'exécution 2024 reporté	- 461 556,30 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025 cumulé	**905 696,50 €**
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2025	1 241 812,23 €
Restes à réaliser en recettes au 31/12/2025	1 835 123,96 €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2025	***593 311,73 €***
Besoin de financement de la section d'investissement	**- €**

Annexes :

- Fiche de calcul du résultat prévisionnel établi par l'ordonnateur et attestée par le comptable ;
- Balance et tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable ;
- Etat des restes à réaliser

Considérant le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 à affecter de 777 850,34 €,
Considérant que le vote du CFU 2025 est reporté à une séance ultérieure du conseil municipal,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 février 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver la reprise anticipée des résultats de fonctionnement cumulé du compte financier unique 2025 (budget principal) tel que présenté ci-dessus ;
- Affecter ce résultat comme suit :
  - au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2026 à hauteur de **777 850,34 € ;**
- L'autoriser à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTÈRE)

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE202_025-DE

Audierne

BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS
FICHE DE CALCUL DE RESULTAT PREVISIONNEL

Conseil municipal du : 18/02/2026

Considérant le résultat de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice 2025, tenant compte du résultat reporté de l'exercice 2024, le résultat à affecter de l'exercice 2025 (section de fonctionnement) est établi comme suit :

LIBELLE	MONTANTS
BUDGET PRINCIPAL	
Recettes de fonctionnement	5 035 904,74 €
Dépenses de fonctionnement	4 358 054,40 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	**677 850,34 €**
Résultat de fonctionnement 2024 reporté	100 000,00 €
Total résultat 2025 à affecter	**777 850,34 €**

Le résultat de la section d'investissement est établi comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Dépenses	2 195 560,84 €
Recettes	3 562 813,64 €
Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2025	***1 367 252,80 €***
Solde d'exécution 2024 reporté	- 461 556,30 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025 cumulé	**905 696,50 €**
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2025	1 241 812,23 €
Restes à réaliser en recettes au 31/12/2025	1 835 123,96 €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2025	***593 311,73 €***
Besoin de financement de la section d'investissement	**- €**

Etabli par l'ordonnateur,
Le maire,
Gurvan KERLOC'H

Attesté par le comptable,
Le Trésorier
Joël GARIN

SERVICE GESTION COMPTABLE FINISTERE

HOTEL DE VILLE
12, QUAI JEAN JAURES – 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 08 47
COURRIEL : accueil.audierne@audierne.bzh

MAIRIE ANNEXE
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 02 76
www.audierne.bzh

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE202_025-DE

Etat des restes à réaliser au 31/12/2025
Budget principal

I - Dépenses

Opération	Compte	Nom de l'opération	Restes à réaliser au 31/12/25 Montant TTC
155	21828	Acquisition matériel roulant	33 283,20
157	2315	Aménagement centre-ville	31 693,24
161	2031	Rénovation école Pierre Le Lec	3 180,00
162	2031	Travaux d'aménagement du littoral	9 429,60
162	2312	Travaux d'aménagement du littoral	23 665,61
19	202	Travaux de voies et réseaux	43 926,00
19	2031	Travaux de voies et réseaux	3 609,60
19	2041582	Travaux de voies et réseaux	20 159,36
19	21534	Travaux de voies et réseaux	1 658,88
19	21538	Travaux de voies et réseaux	5 310,39
19	2158	Travaux de voies et réseaux	3 354,60
19	2315	Travaux de voies et réseaux	20 240,97
192	2031	Bibliothèque d'Esquibien / salle de ping-pong	15 046,20
192	21318	Bibliothèque d'Esquibien / salle de ping-pong	1 684,80
192	2313	Bibliothèque d'Esquibien / salle de ping-pong	513 203,00
195	2031	Réhabilitation du Mât Fenoux	11 141,19
195	2041582	Réhabilitation du Mât Fenoux	6 790,00
199	2316	Eglises	7 206,00
208	20422	Renouvellement urbain	250,00
209	2312	Plaine sportive	33 156,00

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE202_025-DE

211	2031	Ancien collège St Joseph	180,00
211	2188	Ancien collège St Joseph	756,78
213	21838	Système d'information	1 343,24
30	2111	Acquisition de terrains	153 286,00
4131	2041582	Enfouissement des réseaux	225 581,73
4131	2315	Enfouissement des réseaux	19 323,07
4142	2031	Travaux bâtiments communaux	29 369,44
4142	21318	Travaux bâtiments communaux	10 868,40
4143	2031	Signalétique générale	3 024,00
4151	2188	Théâtre Georges Madec	3 564,00
66	2158	Acquisition de materiel et mobilier divers	1 154,53
66	2188	Acquisition de matériel et mobilier divers	5 372,40
Total			**1 241 812,23 €**

II - Recettes

Compte	Nom de l'opération	Objet	Restes à réaliser au 31/12/2025 Montant TTC
1641	Prêt transformation écologique Bibliothèque Esquibien	Caisse des dépôts	100 000,00 €
1321	Etude de programmation des besoins en bâtiments scolaires	Banque des territoires	19 013,00 €
1321	Restauration Mât Fenoux	DRAC - Arrêté du 19/06/23	30 066,00 €
1321	Plaine sportive	Agence Nationale du Sport - Requalification d'un court de tennis en terrain de pétanque et installation d'un module cross-fit - Courrier du Préfet	44 321,00 €
1321	Restauration Mât Fenoux	DRAC - Arrêté du 21/02/2025	9 096,00 €
1321	Fonds vert - Rénovation du batiment de la bibliothèque et salle de	Arrêté du 21/06/24	96 050,00 €
1321	Fonds barnier - Restructuration école Pierre Le Lec - étude	Arrêté du 18/09/24	5 807,50 €
1322	Restauration du Mât Fenoux	Région Bretagne - Arrêté du 06/11/23	41 254,82 €

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE202_025-DE

1322	Bien vivre en Bretagne 2024 - Rénovation du batiment de la	Courrier du 16/04/24	70 000,00 €
1322	Travaux d'urgence Eglise St Raymond	Arrêté du 15/07/25	9 995,14 €
1322	Schéma directeur des eaux pluviales	Courrier du 24/09/25	3 660,50 €
1323	Travaux d'extension de la plaine sportive de Trescadec	Pacte Finistère 2030 - Volet 1 - Arrêté du 05/05/25	40 000,00 €
1323	Travaux d'urgence Eglise St Raymond	Pacte Finistère 2030 - Volet 2 - Arrêté du 07/07/25	7 796,00 €
1323	Rénovation Bibliothèque d'Esquibien	Pacte Finistère 2030 - Volet 2 - Arrêté du 06/10/25	75 000,00 €
1323	Fonds départemental de sécurité routière	Arrêté du 06/10/25	8 000,00 €
1323	Extension des installations de vidéoprotection sur la voie publique	Arrêté du 15/10/25	24 700,00 €
1323	Aménagement plateforme haute du Mât Penoux	Arrêté du 01/12/25	20 000,00 €
1323	Schéma directeur des eaux pluviales	Arrêté du 01/12/25	8 900,00 €
13251	Fonds de concours pour rénovation école Pierre Le Lec	Convention du 17/02/25	200 000,00 €
1328	C néma - Centre national du cinéma - compte de soutien	Centre national du cinéma - compte de soutien (10/11/2021)	14 319,00 €
1328	Mât Pénoux et culée de la passerelle des Capucins	Mission Bern - Loto du Patrimoine	56 400,00 €
13461	DETR 2024 - Rénovation du bat ment de la bibliothèque et salle de	Arrêté du 02/04/24	100 000,00 €
13461	DETR 2025 - Restructuration de l'école Pierre Le Lec - 1ère	Arrêté du 14/04/25	300 000,00 €
13462	Liaisons douces	DSIL 2020 - Arrêté de la préfète de la Région Bretagne du 19/10/2020	70 000,00 €
13462	Ecole Pierre Le lec	DSIL 2025 (Département) - arrêté du 30/06/25	188 745,00 €
13462	Ecole Pierre Le lec	DSIL 2025 (Région) - arrêté du 30/06/25	150 000,00 €
275	Décaissement pour acquisition Route de la Pointe du Raz	Caisse des dépôts	142 000,00 €
Total			**1 835 123,96 €**

A Audierne, le 31/12/2025
Le maire,
Gurvan KERLOC'H